

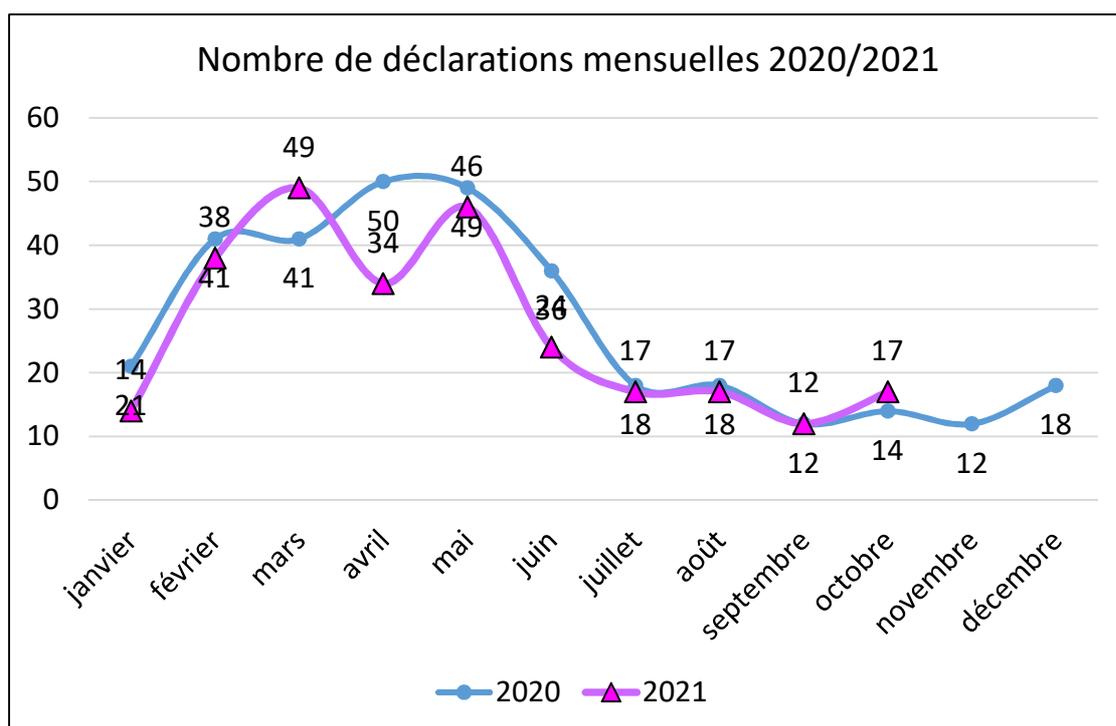


Bulletin Mensuel de l'observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille Octobre 2021

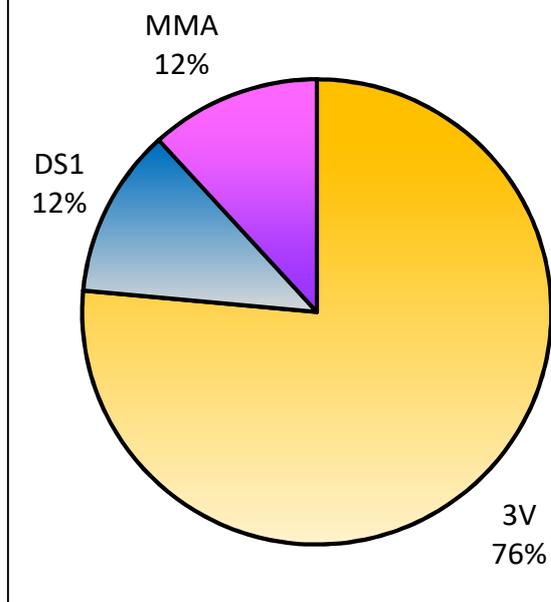
En octobre de nombreux apiculteurs ont pu constater un arrêt de ponte précoce par rapport aux années précédentes. En conséquence, un contrôle des colonies s'impose dès à présent pour déterminer la période optimale de traitement varroa hors couvain, qui pourrait être avancée par rapport à la pratique habituelle

Le nombre de déclarations en octobre reste globalement stable par rapport à 2020 : 17 signalements en 2021 contre 14 en 2020.

Les déclarations gérées par la filière d'investigation « autres troubles » (3V) restent majoritaires avec 13 cas (76%). Octobre compte 2 nouveaux cas de loque américaine (DS1) et 2 déclarations gérées dans le cadre des mortalités massives aiguës (MMA)



répartition des déclarations d'octobre



Bilan général mensuel des déclarations à l'OMAA

Le guichet unique de l'OMAA a réceptionné 17 déclarations dont 5 ont été enregistrées suite à des observations de terrain faites dans le cadre des visites sanitaires en zones de protection loque américaine (APDI)

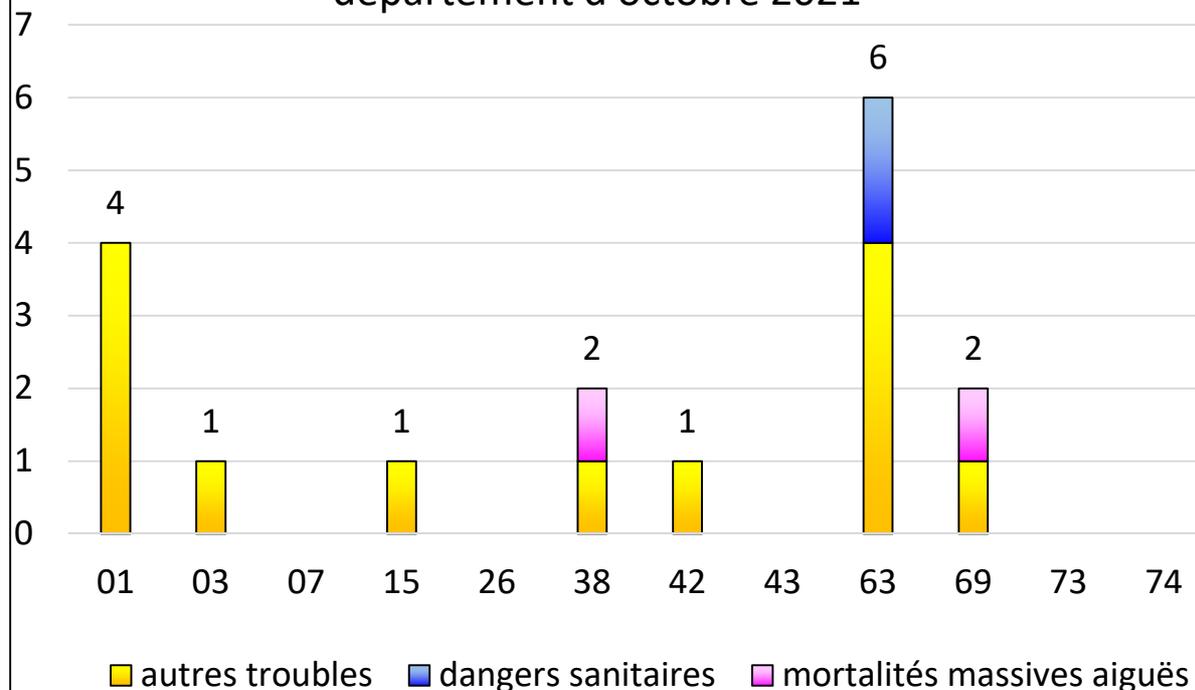
Ces visites ont permis de confirmer 2 suspicions de loque américaine, de révéler 2 ruchers fortement atteints de varoosé et 1 atteint de loque européenne.

6 déclarations n'ont pas donné lieu à une visite de rucher en raison de déclarations trop tardives pour 3 d'entre elles, et pour 3 autres parce qu'une réponse a pu être apportée par téléphone par le vétérinaire du guichet unique.

Nous rappelons que la probabilité d'identifier l'origine des troubles des abeilles dépend de la rapidité du signalement au guichet unique par rapport au constat. Il est primordial que ce délai soit le plus court possible. En effet, les

« cadavres d'abeilles » se décomposent rapidement, les molécules susceptibles d'être à l'origine d'une intoxication se dégradent vite, l'environnement des ruchers évolue: la flore change, les pratiques agricoles se poursuivent... Quand les délais s'allongent il devient difficile, voir impossible de conclure.

nombre de déclarations par catégorie et par département d'octobre 2021



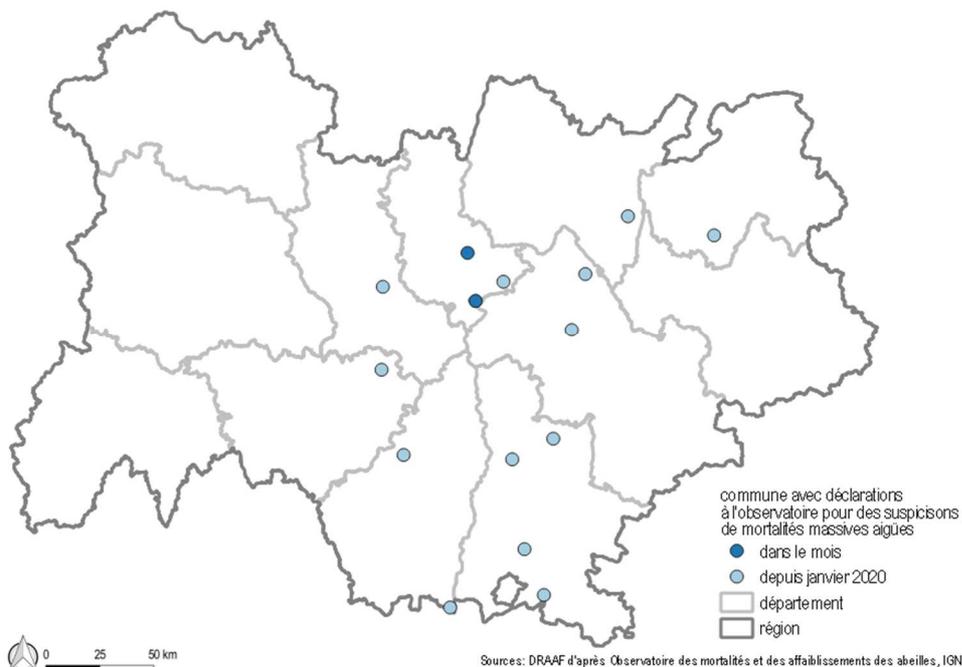
DS1

Les 2 nouveaux foyer du mois d'octobre ont été confirmés et assainis.

La carte des foyers de loque américaine et des zones réglementées est consultable sur le site de la DRAAF Auvergne Rhône Alpes : <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Nouvel-article,3481>.



« MMA »



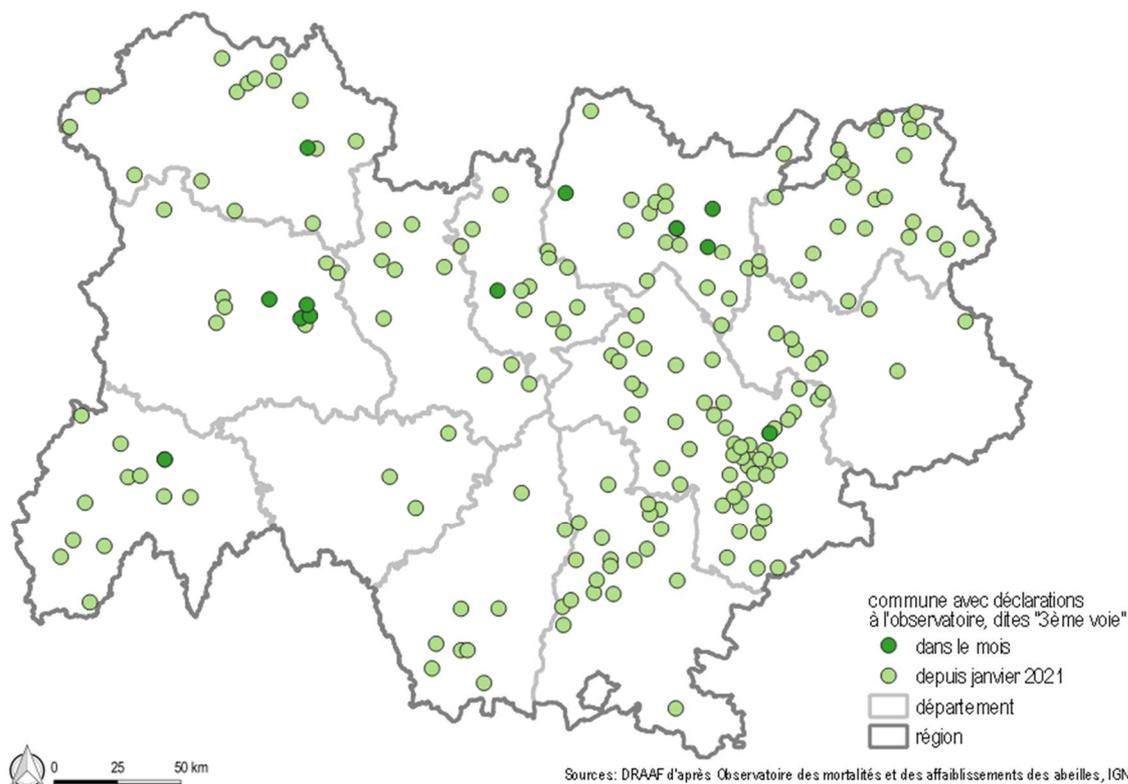
Les investigations concernant les mortalités massives aiguës sont longues en raison des délais d'analyses, et des enquêtes terrains, souvent complexes. Certaines arrivent à leur terme et, bien que tous les résultats ne soient pas encore connus, il est d'ores et déjà possible de dresser un bilan global partiel des stress identifiés dans le cadre de ces

enquêtes

Les cas d'intoxication se limitent à un seul cas avéré à ce jour. La présence du virus de la paralysie chronique (CBPV) est à l'origine de plusieurs cas de mortalité. Les conditions climatiques de ce printemps restent la seule explication à des cas pour lesquels les analyses toxicologiques et pathologiques sont négatives. Enfin des itinéraires techniques un peu « rudes » participent à l'explication de l'affaiblissement de certaines colonies. En octobre, 2 déclarations ont été gérées par la filière MMA, les premiers résultats

montrent des niveau de charges virales suffisantes pour expliquer les troubles observés. Néanmoins des analyses toxicologiques sont encore en cours.

« autres troubles (3V) »

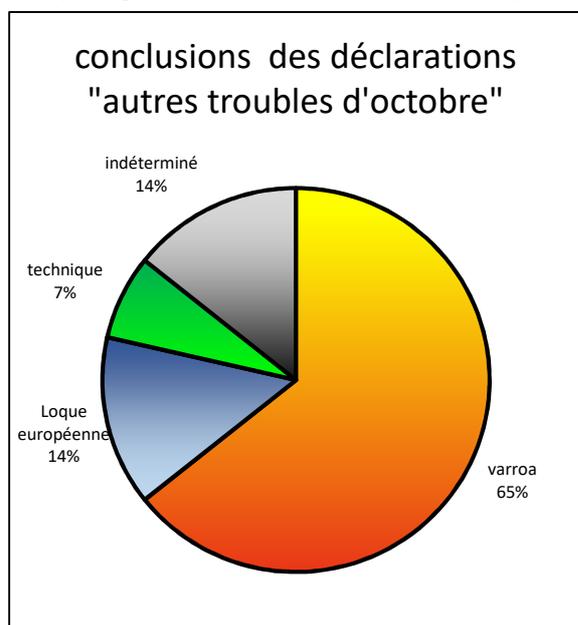


13 déclarations ont été orientées dans la voie « autres troubles » en octobre. La plupart concernent des problèmes de manque d'efficacité des traitements contre le varroa, alors que des protocoles supposés efficaces sont mis en place.

Afin de garantir l'efficacité, l'innocuité et l'absence de résidus dans le miel, il est obligatoire que les apiculteurs utilisent des traitements disposant d'une Autorisation de mise sur le marché (AMM).

Le cycle biologique de chaque colonie, dont dépend l'importance du couvain, est dépendant de nombreux éléments comme l'abondance des ressources alimentaires, la race et la saison.

La quantité de varroas présents peut fortement varier en fonction de ces paramètres. Le pillage est aussi un facteur important de variation du nombre de varroas. Nos



abeilles peuvent, en pillant ou en étant pillées, se ré-infester alors que le traitement de la ruche est en cours.

Face aux difficultés rencontrées par les apiculteurs pour lutter contre le varroa, les comptages doivent aujourd'hui faire partie intégrante du protocole de lutte. N'hésitez pas à vous adresser à votre GDS ou à votre vétérinaire pour adapter le protocole à votre situation.

Deux déclarations étaient concernées par de la loque européenne qui est en général sous déclarée car commune. Cette maladie mériterait d'être plus fréquemment signalée, afin d'approfondir nos connaissances.

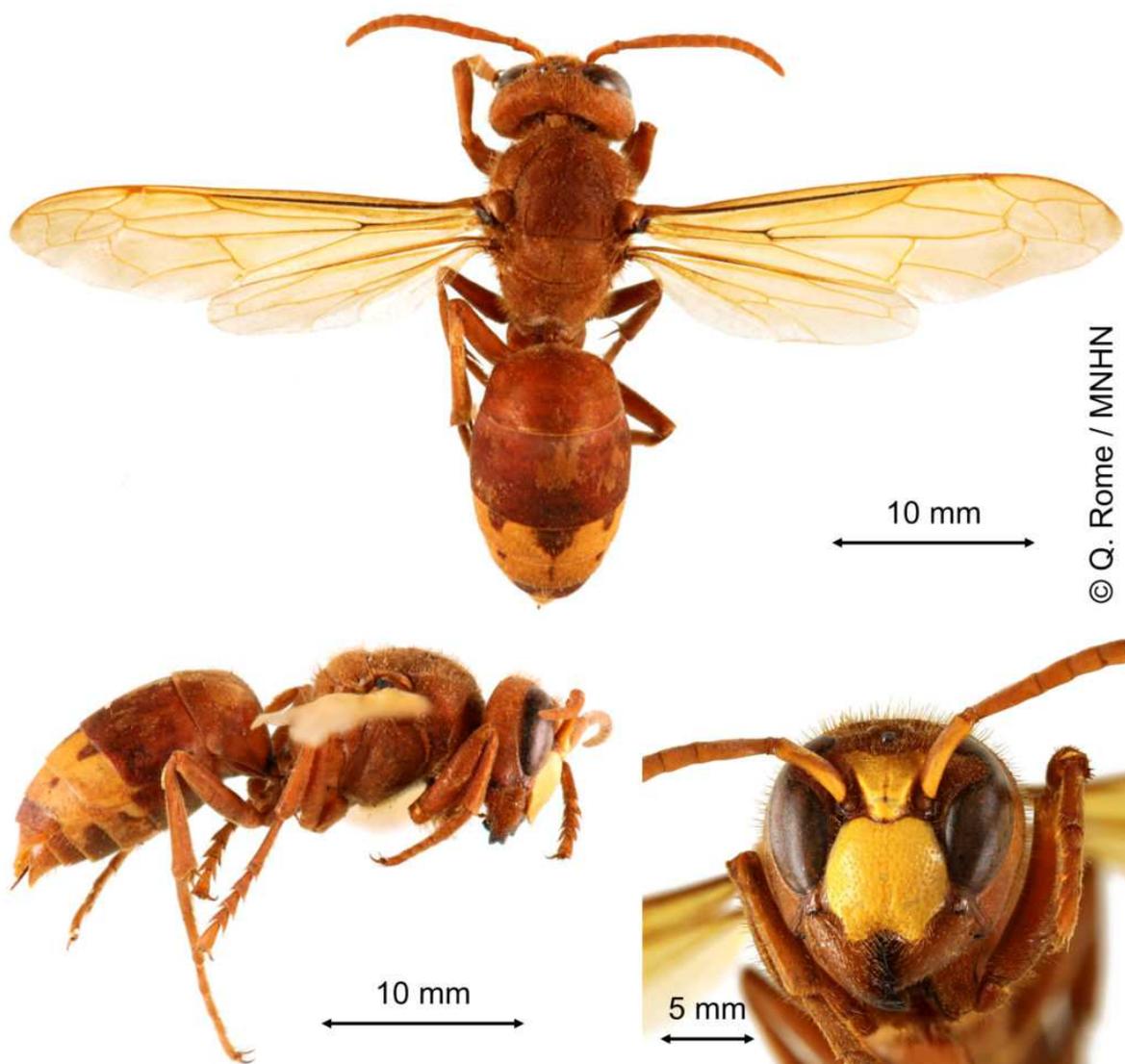
Frelon oriental (Vespa orientalis)

Courant octobre des ouvrières de frelon oriental ont été observées à Marseille (voir détail sur le lien suivant <http://frelonasiatique.mnhn.fr/le-frelon-oriental-detecte-a-marseille/>).

Chaque apiculteur est invité à signaler toute suspicion de ce dangereux prédateur à l'OMAA qui transmettra ces informations à l'institut national du patrimoine naturel (INPN).

A toutes fins utiles voici quelques photos issues du site référencé ci-dessus pour vous aider à le reconnaître.

A ce jour aucun signalement en Auvergne Rhône-Alpes.



Rappel : déclaration des ruches à télérucher

La campagne de déclaration des ruchers est en-cours du 01 septembre au 31 décembre 2021 [ici](#)

Nous rappelons tout l'intérêt de cette opération qui permet d'assurer une gestion sanitaire du cheptel national en particulier pour les maladies graves comme la loque américaine, *Aethina tumida*, la nosérose, et *Tropilaelaps* sp.

Cette déclaration fait également partie des critères d'éligibilité aux aides gouvernementale dans le cadres des calamités agricoles